

dans les cieux (1)? Désormais donc toute génération vous proclamera bienheureuse, parce que vous avez engendré pour toutes la vie et la gloire. En vous les Anges ont trouvé pour toujours la joie; les justes, la grâce; les pécheurs, le pardon. C'est à bon droit que les regards de toute créature sont tournés vers vous, puisqu'en vous, par vous et de vous la très bénigne main du Tout-Puissant a recréé tout ce qu'il avait créé » (2).

(1) Eph., III, 15.

(2) S. Bernard, serm. 2 in die Pentec., n. 5. P. L. CLXXXIII, 326.

CHAPITRE V

De quelques catégories de personnes auxquelles peut être spécialement appliqué le titre d'enfants de Marie : — les religieux, — les membres des Confréries et des Congrégations établies en l'honneur de la Vierge, — ceux enfin que cette divine mère a singulièrement distingués par des marques plus sensibles de son amour, comme seraient des visions et révélations.

I. — Si tous les hommes appartiennent généralement à Marie comme ses enfants, et si la mesure substantielle de cette filiation n'est autre que celle de la grâce et de la vie surnaturelle, on se demande quels droits peuvent avoir certaines associations à décorer leurs membres du titre spécial de serviteurs et d'*Enfants de Marie*? La réponse est aisée. Assurément, c'est le devoir de tout chrétien; disons mieux, de toute créature raisonnable, de connaître, d'adorer, d'aimer et de servir Dieu, c'est-à-dire, d'être *religieux*. Il en est pourtant à qui la sainte Église elle-même attribue ce nom, comme elle ne le fait pas au reste des fidèles. Les *religieux* sont, pour elle, des personnes tout particulièrement consacrées au culte de Dieu par l'observation des conseils évangéliques. De même, bien que toute âme juste ait le Christ pour époux, le titre d'épouse du Christ est, dans la sainte Liturgie, le privilège singulier des vierges, et des vierges dédiées à Dieu par la profession religieuse.

Le titre particulier n'est donc pas la négation du

devoir et du mérite général. Il y a des hommes qui, sans être du nombre des *religieux*, glorifient Dieu leur Créateur plus et mieux que d'autres à qui appartient ce titre. Le Roi des rois a des épouses ailleurs que dans les monastères et les cloîtres, auxquelles, à défaut de vœux publiquement bénis par l'Église, il est uni d'une ardente charité. Pourtant, le titre n'est pas une chimère. Il suppose et des moyens plus efficaces pour réaliser la signification qu'il exprime, et des engagements plus stricts à le faire pleinement et parfaitement.

C'est d'une manière analogue qu'il faut entendre le nom d'*Enfant de Marie*. Je le reconnais, tous nous appartenons de droit, comme serviteurs et comme fils, à cette bienheureuse mère. Encore donc que j'aie le bonheur de faire partie d'un corps singulièrement voué à son service, loin de prétendre m'arroger, à l'exclusion des autres fidèles, une prérogative commune à tous, je serais heureux de voir se multiplier à l'infini la postérité spirituelle de ma mère. Si j'ai d'autres sentiments au cœur, c'est que je ne suis pas véritablement son fils, pas plus que celui-là ne serait l'enfant de Dieu qui prétendrait ne partager avec personne le bonheur de le servir et de l'aimer. Aussi bien, n'est-ce pas la décevante ambition d'être seul sur son cœur maternel qui m'engage à me parer du nom d'enfant. Ce que je veux, c'est m'obliger, à la face de la terre et du ciel, à l'honorer toujours comme ma mère, à mettre en elle mes plus chères espérances, à ne céder le pas à nul autre, quand il s'agit de lui rendre le culte de vénération, d'amour et d'imitation auquel elle a droit. Du reste, en dehors des engagements que nous pouvons prendre par no-

tre libre choix, il est d'autres causes à pouvoir établir l'appellation privilégiée d'enfant de Marie; comme sont, par exemple, les témoignages et les gages plus sensibles de la maternelle protection de la Vierge elle-même sur tel ou tel de ses serviteurs. C'est à donner quelque idée de ces différents titres que nous emploierons les pages qui vont suivre.

II. — La grande consolation des religieux, parmi les épreuves de l'heure présente, sera de penser qu'ils ont une place de choix dans la famille de la Mère de Dieu. Que les religieux appartiennent singulièrement à la divine Vierge, comme à leur mère, l'Église grecque nous en donne une première preuve dans ses *Ménées* : car voici ce qu'elle y fait chanter à Marie : « Tous les chrétiens ont en vous une médiatrice efficace et puissante auprès de votre Fils et de votre Dieu; mais nous religieux, plus que les autres; parce que, en vertu de notre profession, nous sommes cloués avec votre Fils à la croix » (1). Rien de plus juste que cette première raison (2). En effet, puisque c'est à la croix et par la croix que la bienheureuse Vierge a mérité le complément et la proclamation authentique de sa maternité spirituelle, ne faut-il pas que ceux-

(1) *Men*, 9 jul. od. 3 et 9, de S. Pancratio ep., in claus. Cf. P. Wangnereck, *Pietas mar. Graecor.*, 1 P. n. 414.

(2) Pende mihi tempus quo tanto munere cumulatus fuit Joannes, pende locum in quo Dei Mater facta et Joannis fuit; nimirum cum penderet in cruce Christus, et juxta crucem; ut hinc supparia sperare doceatur qui seria cogitatione mente cruci haeret. Scite pius ille auctor: Sicut sanctus Joannes stans reipsa cum Virgine juxta crucem, eam a Christo in matrem accepit, ita si meditatione frequenti illi ad crucem adstiteris, idem te impetraturum esse confide (Guarric., *Serm. 4 de Assumpt.*) Nullus fere coelestium donorum excipiendorum locus opportunior quam juxta crucem. Matrem Christi in matrem habet qui Christi cruci adhaeret, mente crucem cogitat et Crucifixum. Aloys. Novarin. Cler. Reg... *Adagia SS. PP.* Adag. M, § 1111, p. 378.

là lui soient à meilleur titre des fils, que leur vocation attache plus étroitement et plus constamment au pied de la croix; disons mieux, sur la croix? Si l'apôtre saint Jean fut le premier de tous, après Jésus, honoré du titre du fils de Marie; si le premier de tous, après Jésus, il la posséda comme mère, c'est qu'il gravit avec elle la montagne du sacrifice, à la suite de Jésus, pour y partager les souffrances du Fils et de la mère. Ce n'est donc pas vaine prétention que des hommes qui par vocation et par état doivent être crucifiés au monde, et se revêtir de Jésus-Christ et de Jésus-Christ crucifié, se flattent d'être à titre spécial les fils de la Mère du Crucifié.

Mais qu'ils n'oublient pas non plus que ce qui fait leur gloire leur impose une nécessité plus étroite de reproduire en eux les traits et les sentiments du même Crucifié, s'ils veulent que Marie les tienne singulièrement pour des fils. A eux plus qu'aux autres fidèles du Christ de méditer ces belles paroles : « *Gemitus matris tue ne obliviscaris* ; n'oublie pas les gémissements de ta mère » (1). Ce n'est pas assez pour toi d'en garder pieusement le souvenir dans ta mémoire; ne les oublie pas, c'est-à-dire, gémis avec elle, souffre avec elle, reste avec elle au Calvaire; puisque tu n'en pourrais descendre sans perdre les droits que tu as d'être plus particulièrement pour elle l'image de Jésus, un fils né de ses douleurs et de son martyre.

Ce que Bossuet, dans son magnifique langage, prêchait à tous les chrétiens, c'est pour eux surtout qu'il le disait : « Songeons que nous sommes enfants de douleurs, et que les plaisirs ne sont pas pour nous.

(1) Eccli., vii, 29.

Jésus nous enfante en mourant, Marie est notre mère par l'affliction; et nous engendrant de la sorte tous deux nous consacrent à la pénitence (au sacrifice). Ceux qui aiment la pénitence sont les vrais enfants de Marie; car où a-t-elle trouvé ses enfants? Les a-t-elle trouvés parmi les plaisirs, dans la pompe, dans les délices et dans les grandeurs du monde? Non, ce n'est pas là qu'elle les rencontre; elle les trouve avec Jésus-Christ et avec Jésus-Christ souffrant; elle les trouve au pied de sa croix, se crucifiant avec lui, s'arrosant de son divin sang, et buvant l'amour des souffrances aux sources sanglantes de ses blessures. Tels sont les enfants de Marie » (1). Telle aussi, disions-nous, la consolation des véritables religieux, alors surtout qu'ils se voient poursuivis par la haine des ennemis de Jésus et pour le nom de Jésus; c'est la gloire aussi de quiconque porte sa croix à la suite du même Jésus, que la croix soit librement choisie, ou qu'elle soit imposée par la providence, mais chrétiennement acceptée.

Il est une seconde raison pour laquelle il convient aux religieux de se croire comme tels, à titre particulier, des enfants de Marie. Les familles religieuses peuvent se glorifier à bon droit de s'être développées sous sa maternelle protection. Elle a veillé sur leur berceau; mieux encore, elle a présidé à leur naissance, et c'est entre ses bras et de son cœur qu'elles ont reçu la vie. On est étonné de constater, en parcourant leur histoire, par quels faits providentiels et merveilleux cette bienheureuse Vierge a voulu montrer qu'elle les avait vraiment portées dans son sein, et qu'elles

(1) Bossuet, *serm. pour la fête du Rosaire*, vers la fin.

lui devaient, après son Fils, leur existence et leurs progrès. Il y aurait des volumes à faire sur cet intéressant sujet. Un docte et pieux écrivain de la Congrégation des Clercs Réguliers de la Mère de Dieu a composé tout un gros livre, pour montrer comment tous les fondateurs d'Ordres ou de Congrégations religieuses ont été singulièrement dévoués à la Mère de Dieu, et plus singulièrement encore aimés et protégés par elle (1).

Les noms même, imposés par nombre de fondateurs ou de fondatrices, témoignent de cette alliance intime entre la Vierge Mère et leurs Instituts. Sur quoi pourtant le P. Philpin de l'Oratoire, dans son ouvrage *de l'Union de Marie au fidèle et du fidèle à Marie*, a fait cette remarque assez surprenante au premier abord : « C'est que les Ordres qui ne portent pas le nom de Marie ou de quelqu'un de ses mystères sont, en général, ceux à l'enfantement desquels la sainte Mère a présidé plus manifestement. Il suffit, dit-il, de citer les Dominicains, les Trinitaires, les Rédemptoristes et les Jésuites » (2).

La reconnaissance que doit avoir tout fils de saint Ignace envers la Reine du ciel m'oblige à dire qu'elle s'est révélée d'une manière éclatante comme la Mère de la Compagnie de Jésus. Je m'en tiendrai d'ailleurs à ce qu'elle fit pour la fondation de l'Ordre, sans prétendre suivre les effets de sa protection sur la croissance, les travaux et la conservation de cette même Compagnie. On pourra mieux juger par là de la vérité que nous avons à mettre en lumière, je veux

(1) P. Hippol. Maracci, *Fundatores Mariani...* Romae (1643).

(2) R. P. M. Philpin, prêtre de l'Oratoire de saint Philippe, *op. cit.*, c. 11, § 3, p. 253.

dire, de la coopération maternelle de la bienheureuse Vierge à la naissance des Ordres religieux : car, je n'en doute pas, tous ou presque tous pourraient enregistrer des faits analogues.

La première préparation de la Compagnie de Jésus fut la conversion et la sanctification de son fondateur : l'une et l'autre allant, dans la pensée divine, à l'œuvre qu'il devait réaliser pour la plus grande gloire de Dieu. Or, il est impossible de ne pas voir dans ce double fait la main et le cœur de Marie. C'est aux pieds de la Vierge et prosterné devant son image que, touché d'un immense repentir de ses fautes, il se consacre par son entremise au service du divin Roi. Consécration bientôt suivie d'une apparition mystérieuse où la Mère de Dieu, visitant son serviteur, lui apporte avec son Fils Jésus le don d'une inviolable chasteté. C'est elle encore qui, la convalescence du vaillant blessé de Pampelune à peine achevée, l'attire au sanctuaire de Montserrat, où, troquant ses vêtements de gentilhomme contre l'humble dépouille d'un mendiant, il offre à Notre Dame son épée et sa dague, et, dans la nuit qui précède l'Annonciation, fait devant son image la *célèbre veillée d'armes* qui le sacrait chevalier de Marie. De là, comme porte l'inscription gravée sur le marbre par les soins d'un abbé de Montserrat, « il partit, en 1522, pour fonder la Compagnie de Jésus ».

Marie conduisait toujours son serviteur, afin de le préparer à sa grande mission. Elle fut avec lui dans la solitude de Manrèse, où il se rendit en quittant Montserrat. Une tradition respectable, rappelée dans le cours de son procès de canonisation, le montre favorisé de plus de trente apparitions de Notre Dame, pendant les huit derniers mois de son séjour à Man-

rèse (1). Et la preuve que c'était bien en vue de sa mission que la Reine du ciel l'entourait d'une protection si extraordinaire, ce sont les paroles qu'il entendit murmurer très doucement à son oreille, alors qu'il parlait de Monserrat pour Manrèse : « Allez, Ignace, et accomplissez votre mission. » Or, bien que cette mission ne lui eût pas encore été pleinement révélée, la Mère de Dieu travaillait sans cesse à le rendre capable de la remplir. De là tant de grâces dont il fut si souvent inondé dans la chapelle de Notre Dame de Viladordis, son pèlerinage favori, pendant qu'il habitait Manrèse (2). De là surtout les lumières qu'il reçut, dans cette bénie solitude, pour la composition de ses *Exercices spirituels*, manuel de ses futurs compagnons, écrit en quelque sorte, comme on a pu le dire, par cet homme sans lettres sous la dictée de Marie.

Les premières assises de la Compagnie étaient dès lors préparées. C'est encore sous le regard et sous la protection de la sainte Mère de Dieu que l'édifice va s'élever. Lorsque le saint, quelques années plus tard, eut réuni des disciples selon son cœur, où et quand lui et ces premiers compagnons d'apostolat se lièrent-ils par de communes promesses au service du Roi Jésus? Dans un sanctuaire de Notre Dame, « le jour de l'Assomption, à Montmartre, près de Paris, et c'est là, comme sur une pierre inébranlable, qu'il établit les fondements de son Institut », dit Benoît XIV, dans la Bulle *Gloriosae Dominae*. Quelques nouveaux

(1) Nieremberg, *Vida de san Ignacio*, c. 4.

(2) La plus étonnante de ces grâces est une extase où il resta pendant huit jours sans mouvement et comme sans vie, tout plongé dans les choses divines. Or, pour qu'on sût bien qu'elle venait de la Mère de Dieu, elle commença le samedi et finit le samedi.

compagnons s'adjoignent, dans cette capitale, aux premiers. Leurs engagements vont encore être déposés avec ceux de leurs frères aux pieds du même autel, entre les mains de Notre Dame. Voyez maintenant cette troupe héroïque quitter la France pour l'Italie; c'est le Rosaire suspendu au cou qu'ils voyagent, même en traversant les contrées gagnées à l'hérésie : tant ils se reconnaissent comme l'appartenance de la Mère de Dieu.

Ordonné prêtre, Ignace passe une année tout entière à se disposer pour offrir dignement le divin sacrifice; son recours est toujours à Marie. Sans cesse il la conjure de lui être propice auprès de son divin Fils. Cette longue préparation terminée sous le patronage de Marie, il va célébrer enfin sa première messe; mais parmi tant d'autels que Rome lui présente, il choisit l'autel de la bienheureuse Vierge, dans une chapelle de *Sainte-Marie-Majeure*, consacrée spécialement à la Mère de Dieu. Encore un peu de temps, et saint Ignace, élu malgré ses résistances Général de la Compagnie récemment approuvée par Paul III, va pour la première fois recevoir entre ses mains la profession solennelle de ses religieux. C'est encore la Reine du ciel qui préside à ces derniers engagements. La formule qui les exprime en fait la mention expresse : « *Ego N., promitto Omnipotenti Deo, coram ejus Virgine Matre...* Moi N., je promets au Dieu tout-puissant, en présence de la Vierge sa Mère ». Et pour que le dessein des nouveaux profès de mettre l'acte qui constituait définitivement leur Institut sous le patronage de Notre Dame fût manifeste, et que le complément de l'œuvre répondît à ses ébauches, le lieu choisi pour la profession, modèle et prémices de

tant d'autres, fut une chapelle dédiée sous le vocable de Marie, dans la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs. Que dirai-je encore? A ces profès il fallait une église, et cette première église fut *Notre-Dame de la Strada*; comme si, dit un historien du fondateur, « la Compagnie ne pouvait naître et se constituer régulièrement que dans les maisons de la très Sainte Vierge » (1).

Si les *Exercices spirituels* ont toujours été justement regardés comme l'âme de la compagnie de Jésus, c'est aux *Constitutions* de saint Ignace qu'elle doit sa dernière forme. Or, de même que le saint composa les premiers sous le regard et d'après les inspirations de la Vierge immaculée, ainsi l'eut-il pour protectrice et pour conseillère, quand il écrivit les secondes. Une tradition perpétuelle, pieusement conservée parmi ses enfants, l'atteste avec certitude. En dehors des témoignages sur lesquels cette tradition peut s'appuyer, elle a son fondement dans les *notes spirituelles* où le saint consignait les faveurs reçues par lui de Notre Seigneur et de sa divine mère. Nous savons par le P. Louis Conçalvès à qui, sur les instances de ses premiers compagnons, le saint dicta lui-même un résumé succinct de sa vie, que « la bienheureuse Vierge se montrait souvent à lui, tantôt intercédant en sa faveur, tantôt le confirmant dans ses décisions » : ce qui lui arriva tout spécialement, au sujet des dispositions concernant la pauvreté religieuse.

Arrêtons-nous sur ce court aperçu. C'en est assez, d'ailleurs, pour justifier la croyance, si chère à tous les

(1) Bartoli, *Histoire de saint Ignace*. L. II, c. 7 (traduct. du P. J. Terrien).

enfants du vénéré patriarche, que la Reine du ciel est, après Jésus-Christ, la fondatrice et par conséquent la mère de la Compagnie de Jésus. Et ce qu'elle fit pour le corps entier, Marie, comme tant de faits l'attestent, n'a pas cessé de le faire, dans une mesure à elle connue, pour chacun des membres. De là cette parole de saint François de Borgia, le second des successeurs d'Ignace dans le gouvernement général de la Compagnie : « Je ne compterais guère sur la persévérance de celui de nos religieux qui n'attribuerait pas spécialement à Marie la grâce de sa vocation » (1).

J'aime à le répéter, il ne s'agit pas ici de revendiquer pour la Compagnie de Jésus le monopole de la protection maternelle de Marie sur ses origines; il y aurait là comme un outrage à cette mère commune des familles religieuses. J'ai seulement voulu montrer sensiblement par un exemple ce qu'elle est et ce qu'elle a fait diversement pour toutes, et pour celles-là surtout qui ont plus honoré et mieux servi l'Église de son Fils.

Et pour ne pas quitter cette matière, sans avoir au moins brièvement signalé quelques faits propres à justifier cette affirmation, je rappellerai particulièrement les ordres de Cîteaux, des Chartreux, des Carmes et de Notre-Dame de la Merci. Cîteaux, un des rejetons les plus vigoureux de la souche patriarcale de

(1) Consulter sur ce sujet *Marie et la Compagnie de Jésus*, Uclès, 1895; item, *Societas Jesu Mariae Deiparae Virgini sacra*, auctore R. P. Joan. Borgia (Bourgeois) Societ. J. theologo, Duaci, 1620; *De Societate Jesu Mariana* (1667) du P. Franç. Maggio, clerc régulier théatin, et la Bulle d'Or *Gloriosae Dominae* (1748) du pape Benoît XIV; Spinelli, *Maria Thronus Dei*, c. 20, p. 279, etc. On y verra, d'un côté, comment la Sainte Vierge a continué sa protection maternelle à la Compagnie de Jésus, et, de l'autre, comment la même Compagnie s'est efforcée, dans tous les temps, de reconnaître un si grand bienfait.

saint Benoît, dut son existence au bienheureux Albéric, sous le patronage de la Vierge, Mère de Dieu. Elle-même, suivant une pieuse et vénérable tradition, remit au fondateur la substance des Constitutions qui devaient le régir, avec la coule ou robe blanche qui en serait le vêtement virginal. Elle-même aussi lui promit d'étendre sa protection miséricordieuse sur le nouvel Institut. Aussi, les religieux de Cîteaux aimaient-ils à la regarder *comme l'unique patronne de leur Ordre*, et se tenaient-ils eux-mêmes du *fief de Marie* (1). Voilà pourquoi toutes leurs églises étaient dédiées sous le vocable de Notre Dame, et Notre Seigneur, comme pour les récompenser de leur amour envers sa mère, leur donna dans saint Bernard le plus illustre panégyriste de ses gloires.

Ce fut également sous la très spéciale assistance de la Mère de Dieu que saint Bruno plaça son héroïque entreprise; et, par une suite comme naturelle, un sanctuaire de Marie, la chapelle de *Casalibus*, devint le centre autour duquel fleurit la Chartreuse. On rapporte même que le départ prématuré du saint instituteur, obéissant à la voix d'Urbain II qui l'appelait en Calabre, ayant failli compromettre le succès de son premier établissement en France, cet établissement fut raffermi et reçut comme une nouvelle naissance par le vœu que, sur un avertissement du ciel, les saints religieux contractèrent de réciter chaque jour l'Office de la Sainte Vierge (2). C'est pourquoi Lansperg, un

(1) C'est ainsi qu'un des plus grands prédicateurs des douzième et treizième siècles (1237), Elinand, devenu moine après avoir brillé comme trouvère, se plaisait à caractériser les rapports entre la bienheureuse Vierge et sa famille religieuse. Cf. Tissier, *Biblioth. PP. Cisterciens.*, t. VII, p. 211.

(2) Voir Nicolas, *la Vierge Marie vivant dans l'Église*, t. II, l. III, c. 9.

des fils les plus pieux de saint Bruno, déclare, dans une de ses lettres à un religieux de son Ordre, qu'un chartreux ne doit pas seulement appeler Marie sa *patronne*, mais sa *mère* (1).

Les Carmes ne sont pas moins redevables à la bienheureuse Vierge, puisque c'est elle qui, dans un temps où l'Ordre du Carmel paraissait courir à une ruine imminente, le sauva providentiellement, soit en lui conciliant la faveur des Pontifes et des princes chrétiens, soit en lui confiant, par le ministère de saint Simon Stock, le vêtement, symbole et garantie de si consolantes promesses.

Quant à l'Ordre de la Merci pour le rachat des chrétiens captifs chez les infidèles, la légende du Bréviaire nous le montre directement inspiré par la Sainte Vierge elle-même, dans une triple apparition à Pierre Nolasque, à Raymond de Pennafort et au roi Jacques d'Aragon : ce sont eux, en effet, qui, sous la motion de la Mère de Dieu, combinèrent leurs efforts

(1) La lettre est trop belle pour que je n'en détache pas au moins le fragment qui revient à notre sujet : « Saluez pour moi cette très pure, très simple, très humble et totalement absorbée en Dieu : je veux dire, l'unique et très bénigne Mère de Dieu, la Vierge Marie, Reine et médiatrice de tout bien, de toute grâce, de toute perfection... Saluez donc, comme je vous en ai prié, la très heureuse Marie, non pas seulement la patronne universelle de notre Ordre, comme l'appellent quelques-uns, mais sa mère. Nos pères ne l'ont pas choisie pour qu'elle nous fût une patronne : à ce titre seul elle nous porterait toujours assistance, mais elle ne nous montrerait pourtant pas toujours les sentiments d'une grande et palpable affection. Ils l'ont choisie comme la mère du bel amour, de qui nous attendions une protection toute maternelle. Disons mieux et plus vrai : elle-même ne nous a pas choisis pour que nous lui soyons des serviteurs, mais des fils ; des fils qu'elle ne se contente pas de protéger et de défendre, mais qu'elle veut réchauffer sur son sein, nourrir de sa très suave tendresse. Donc aussi, ne nous attachons pas à son service particulier comme des serviteurs, mais comme des enfants très fideles : car elle-même, il est aisé de le voir, ne nous a pas ménagé ses soins maternels. Donc aussi, honorez-la, aimons-la d'une affection vraiment filiale, et cela par la méditation assidue de sa vie, par la constante imitation de ses vertus ». Lansperg, *Carth., Epp. paraenet.* L. I, ep 41. t. I, *Opuscul. spirit.*, p. 183, sq. Coloniae Agripp., 1630.